



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-092

PUBLIÉ LE 2 MARS 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-02-19-00025 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME AST VIRGINIE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE (2 pages)	Page 3
R32-2026-02-19-00022 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME GEST SABINE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE (2 pages)	Page 5
R32-2026-02-19-00023 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME JEANMAIRE-SAYTTI ISABELLE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE (2 pages)	Page 7
R32-2026-02-19-00024 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME LEVOYE CHARLOTTE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE (2 pages)	Page 9
R32-2026-02-19-00026 - ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME SCHWIMMER LUCIE EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS DE FRANCE (2 pages)	Page 11

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME AST VIRGINIE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme de Master « Sciences, technologie, santé, mention management sectoriel » délivré le 7 novembre 2019 à Madame AST Virginie par l'Université de Lille ;

Vu l'attestation de réussite au diplôme d'établissement inspection contrôle ICARS 2025 délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le contrat portant recrutement à durée indéterminé de Madame AST Virginie en date du 1^{er} octobre 2024.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame AST Virginie est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.


Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame AST Virginie

Fait à Lille, le 19 février 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,

Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice Adjointe du Secrétariat Général

Carole LAMORILLE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME GEST SABINE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées délivré le 14 novembre 1995 à Madame GEST Sabine par l'Université de Lille ;

Vu l'attestation de réussite au diplôme d'établissement inspection contrôle ICARS 2025 délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le contrat portant recrutement à durée déterminé de Madame GEST Sabine en date du 1^{er} septembre 2022.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame GEST Sabine est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

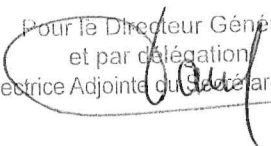
Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame GEST Sabine.

Fait à Lille, le 19 février 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,

Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice Adjointe du Secrétariat Général

Carole LAMORILLE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME JEANMAIRE-SAYTTI ISABELLE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme d'Etat « de docteur en médecine » délivré le 3 novembre 2005 à Madame JEANMAIRE-SAYTTI Isabelle par l'Université de Lille ;

Vu l'attestation de réussite au diplôme d'établissement inspection contrôle ICARS 2025 délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le contrat portant recrutement à durée indéterminée de Madame JEANMAIRE-SAYTTI Isabelle en date du 28 septembre 2021.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame JEANMAIRE-SAYTTI Isabelle est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame JEANMAIRE-SAYTTI Isabelle.

Fait à Lille, le 19 février 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,

Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice Adjointe du Secrétariat Général

Carole LAMORILLE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME LEVOYE CHARLOTTE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme de Master « Sciences humaines et sociales, mention sociologie – ethnologie, spécialité pratiques et politiques locale de santé » délivré le 8 novembre 2011 à Madame LEVOYE Charlotte par l'Université de Lille ;

Vu l'attestation de réussite au diplôme d'établissement inspection contrôle ICARS 2025 délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le contrat portant recrutement à durée indéterminé de Madame LEVOYE Charlotte en date du 11 avril 2022.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame LEVOYE Charlotte est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame LEVOYE Charlotte

Fait à Lille, le 18 février 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,

Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice Adjointe du Secrétariat Général

Carole LAMORILLE

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DE MADAME SCHWIMMER LUCIE
EN QUALITE D'INSPECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1421-1, L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.313-13 ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo GILARDI) ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des agences régionales de santé ;

Vu le diplôme de Master « Droit, économie, gestion. Mention droit public, spécialité droit de la santé » délivré le 21 novembre 2011 à Madame SCHWIMMER Lucie par l'Université de Toulouse ;

Vu l'attestation de réussite au diplôme d'établissement inspection contrôle ICARS 2025 délivré par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique en date du 20 janvier 2026 ;

Vu le contrat portant recrutement à durée indéterminé de Madame SCHWIMMER Lucie en date du 1^{er} juin 2024.

ARRETE

Article 1^{er} – Madame SCHWIMMER Lucie est désignée en qualité d'inspectrice en ARS pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du code de la santé publique et L.313-13 du code de l'action sociale et des familles sur le territoire de la région des Hauts-de-France à compter de la publication du présent arrêté.

Article 2 - En cas de changement d'affectation, en dehors du ressort de compétence territoriale de l'ARS, la présente désignation deviendra caduque.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - Le secrétaire général et la directrice de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et notifié à Madame SCHWIMMER Lucie

Fait à Lille, le 19 février 2026

Pour le Directeur Général de l'ARS
et par délégation,

Pour le Directeur Général
et par délégation
La Directrice Adjointe du Secrétariat Général

Carole LAMORILLE